



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loïc PLUSQUELLEC

Email : loic.plusquellec@chamonix.fr

Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : MM/LP

COMITES DE VILLAGE 2019

LES PRAZ - LES BOIS - LES TINES - LE LAVANCHER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 OCTOBRE 2019

Présents : E. FOURNIER / JC. BURNET / P. DEVOUASSOUX / A. TERMOZ / JM. COUVERT / MN. FLEURY / F. RAVANEL / L. PLUSQUELLEC / FR. BOUQUIN / Y. COSTE / S. RENAUD GOUD

Excusés : Y. PLAUD / J. FATTIER/ E. BAVUZ / E. CHAYS / C. DUCROZ / P. SLEMETT. / M. RABBIOSI /B. OLLIER/ JM. BOUTEILLE/ P VAGNET



E. FOURNIER ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et services présents.

P. DEVOUASSOUX commence la présentation et propose à l'assemblée de répondre aux questions à la fin de celle-ci.

Chaque conseiller complète et commente les explications du diaporama.

Nouvelle salle de spectacle

Question posée : Est-ce qu'il sera possible de louer la salle ?

Explications données : La commune souhaite que cette salle soit un lieu de convivialité. Elle souhaite une salle polyvalente, vivante qui pourra être louer selon les demandes à des associations ou à des privés.

Voirie

Questions posées :

1. Route des Gaudenays en mauvaise état.
2. Parking des Lanchets en mauvais état.
3. Demande d'une place de stationnement « arrêt minute » devant la poste des Praz.
4. Vitesse excessive sur la route des Druz dans la plaine des Praz. Demande d'installation de deux ralentisseurs.
5. Serait-il possible de déplacer le passage piétons de la rue de la chapelle (peu utilisé et sans bateau) 20 m plus bas en direction de la Flègère ?

Explications données :

1. Un programme de renouvellement des voiries pluriannuel fixe les priorités en matière de rénovation (état des enrobés, fréquentation, passage des transports en communs). La route des Gaudenays ne rentrait pas dans le programme de 2019. Son entretien est assuré et sa réfection sera étudiée l'année prochaine.
2. On attendait la fin des travaux de la résidence « Le Green » pour entreprendre la réfection du parking des Lanchets. Sa rénovation est programmée en 2020.
3. Il est difficile de créer une place de stationnement devant la poste par manque d'espace mais il sera possible de matérialiser un arrêt minute en face si le besoin se précise.
4. L'installation de ralentisseurs ou de chicanes sera étudié car il est important que ces dispositifs soient judicieusement positionnés. Le radar pédagogique sera installé sur la route des Druz pour mesurer les vitesses et le trafic. A la suite, une proposition sera faite à la commission travaux.
5. Les passages piétons sont positionnés tout autour des giratoires à une distance courte pour permettent la continuité des cheminements piétons. Ce passage piétons ne pourra pas être déplacé, par contre nous envisagerons de faire un bateau.

Couverture téléphonie mobile

Questions posées :

1. La couverture réseau est très mauvaise.
2. Est-il possible d'avoir une phase temporaire avec l'installation d'un pylône provisoire.

Explications données :

1. Dans un court terme, la commune a fait pression sur l'opérateur Orange pour repositionner le pylône de la Flègère. Ce dernier nous a fourni un calendrier de travaux ; les améliorations seront ressenties à partir de décembre prochain.

Dans un moyen terme (3/4 ans) : il y aura un appel à candidature pour rechercher un opérateur pour l'installation de la fibre optique chez les particuliers et les entreprises. Actuellement les sites publics sont déjà desservis. Il y aura en début d'année prochaine une communication détaillée auprès de la population.

2. Le but n'est pas d'installer des pylônes pour tous les opérateurs mais de mutualiser les émetteurs existants.

Questions divers

Questions posées :

1. Problème de taille des haies chez des privés.
2. Economiser l'eau des fontaines qui coulent en permanence.
3. L'évacuation des déchets des artisans. Dépôt sauvage.

Explications données :

1. Concernant la taille des haies, la commune a procédé cet automne à une campagne de sensibilisations (avec des flyers) rappelant l'obligation à chaque propriétaire d'entretenir sa haie. En cas d'inaction, la commune peut effectuer les travaux aux frais des riverains. La difficulté réside souvent dans le fait qu'il y a de nombreuses résidences secondaires inhabitées à Chamonix.
2. De nombreuses fontaines publiques sont équipées d'un bouton poussoir pour limiter la consommation sauf les fontaines patrimoniales qui ne peuvent être équipées.
3. Les artisans peuvent utiliser les déchetteries de Closy et de Bocher selon leurs besoins. Les déchets sauvages font l'objet d'une verbalisation lorsque cela est possible.

Il est 19h30, Patrick DEVOUASSOUX propose de clore la séance et de se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

Le Conseiller de Secteur

Patrick DEVOUASSOUX,

